



FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 7 octobre 2014

Compte rendu du CA de l'ANGDM le 2 octobre 2014

En préambule à l'ordre du jour, le Président insiste fortement pour nommer Jean-Marie SPAETH Président honoraire de l'agence. Il rappelle que le décret ne prévoit pas ce genre de distinction, mais dans sa carrière il l'a fait à plusieurs reprises. Les Tutelles sont favorables à cette distinction.

De même, il souhaite la bienvenue au nouveau Directeur de l'Agence, M. PASCAL Michel et à M. TESTARD, le nouveau représentant de la FEDEM.

Approbation du PV du 6 juillet 2014 :

Le PV est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des travaux des commissions :

COPRAD

Bourses des Mines :

La commission prend acte de la dernière campagne (baisse des demandes -324) qui illustre la fonte des effectifs éligibles. Elle note aussi que l'extension de la liste des diplômés pouvant bénéficier des bourses des mines n'a pas augmenté le nombre de demandes. De même, les recettes ont diminué. Le CA valide les barèmes 2014/2015 qui reprennent le barème précédent revalorisé à l'identique de la revalorisation des pensions + 1,3 %.

Le solde du FNABE au 31.12.2013 est de 772 798 € et d'une probable disparition dans 3 ou 4 ans.

La CFTC a rappelé aux Tutelles que la bourse des mines issue du statut du mineur et le pacte charbonnier prévoit le maintien des acquis jusqu'au dernier ayant droit.

Suivi des indicateurs :

Ceux-ci font apparaître qu'il ne reste plus beaucoup d'actifs et même de DPA et CCFC.

Activités sociales et culturelles :

Les propositions faites par les régions aussi bien sur les chèques vacances, politique régionale et enfants ont été validées par le CA. Concernant l'utilisation de l'excédent pour les jeunes, les modalités seront définies lors de la prochaine commission, on s'oriente vers la mise en

place d'une prise en charge des CLSH ou stage, voire licence de sport. Cette prestation concernera les enfants de 0 à 8 ans.

Logement :

La commission valide les comptes rendus des régions. Une réflexion a été demandée par la CFTC sur les foyers logements et sur les déménagements interbassin et les critères de relogement de l'agence. Ceci sera débattu lors d'une prochaine COPRAD.

Convention avec la SCI d'Alcy :

Cette convention concerne la vente d'un immeuble dans le Nord à la SCI d'Alcy. La CFTC a émis des réserves sur cette convention.

Détecteurs de fumée :

L'Agence informe le CA que concernant les détecteurs de fumée, la loi pose le cadre suivant :

« La fourniture doit être assurée par le propriétaire, l'installation peut être confiée à l'occupant. L'entretien est à la charge de l'occupant ».

La CFTC a rappelé à l'agence que nos ayants droit sont des occupants à titre gratuit et que c'est le rôle des propriétaires, voire de l'agence de prendre en charge son installation et l'entretien.

L'agence se rapprochera rapidement des bailleurs, à suivre.

La CFTC est également intervenue sur le RSRS concernant les agents du jour suite à la réforme des retraites. Ce dossier sera traité lors d'une prochaine commission.

Commission nationale d'action sanitaire et sociale :

FNAS

1 598 323 € ont été réglés en 2013 pour 1256 aides accordées. La majorité des aides ont été accordées à l'aide au placement, au trousseau.

Le solde du fonds au 30 juin 2014 est de 1 980 394 €

Comme vous pouvez le constater, le fonds du FNAS devrait être épuisé à mi 2015 (pour rappel, ce fonds avait été constitué par la TVA du coke et le solde des fonds des régions).

La CFTC a demandé qu'une réflexion soit ouverte avec les budgets ASS pour pérenniser les prestations les plus utilisées. Ce point sera débattu dans l'année, à suivre.

De même, le CA a été informé des aides individuelles accordées dans les régions.

Action sanitaire et sociale :

L'agence nous informe que les dépenses enregistrées à ce jour rendent très probable le respect des enveloppes budgétaires allouées.

Concernant le 2.2b, plus aucun stock de dossiers complets de 2010/2013, concernant les traitements 2014, ceux-ci sont réglés dans un délai moyen de 28 jours. Après des années de combat, enfin des délais raisonnables.

La CFTC a rappelé aux Tutelles que le séminaire organisé conjointement par l'ANGDM et la CAN a démontré que la population minière est très vieillissante et que les besoins vont en augmentant pour les 10 prochaines années avant de décroître fortement. Le résultat de ces travaux a été remis au Ministre, à suivre.

Politique vacances :

Le bilan 2014 est en baisse par rapport à 2013.

L'agence considère qu'une partie de cette baisse est due à l'arrivée tardive des vacances à l'agence et de ce fait, de l'envoi tardif des catalogues. Elle en a tiré les conséquences pour la prochaine campagne.

La CFTC a rappelé que l'année 2014 est un échec malgré toutes les promesses de l'agence. Celui-ci est dû en partie à l'explication de l'agence, une autre partie liée au mutisme des Tutelles, nomination du Président etc. Mais une fois de plus, la CFTC et les autres fédérations constatent qu'elles n'ont pas été écoutées, elles rappellent qu'elles avaient demandé le maintien de Menton et la mise en place des nouvelles prestations pour 2014.

De même, elles ont dénoncé la lenteur de l'agence qui n'a fait aucune proposition « seniors vacances » dans son catalogue, alors que la convention a été signée en fin d'année 2013.

Concernant les vacances de proximité, l'agence envisage 3 départs pour la fin de l'année :

- Séjour à CABOUR du 20 au 24 octobre
- Stella Maris du 19 au 16 octobre
- Marché de Noël Colmar.

Concernant 2015 :

Il nous a été présenté les décisions prises par la commission du 25 septembre.

- 15 séjours de 14 jours pour 3026 personnes (même destination 2014)
- Mise en place de loisirs de proximité

Pour mémoire, le budget politique vacances 2015 est de 2 945 000 € réparti de la façon suivante :

- Vacances séjours (St-Gildas VTF etc.) 1 520 000 €
- Loisirs de proximité 1 425 000 €

Réparti de la façon suivante :

Nord	594 500 €
Est	507 500 €
Centre	145 000 €
Sud	203 000 €

La CFTC a rappelé une fois de plus que les fédérations ne sont pas écoutées sur les loisirs de proximité, qu'il est urgent de réunir les fédérations pour définir :

- La politique à mener
 - Qui prend les inscriptions ?
 - Quelle politique mettre en place (avec ou non nuitée, sortie loisirs, animation des foyers etc.) ?
 - Quelle aide à ces séjours ?
 - Une personne inscrite sur un séjour été, peut-elle bénéficier des aides locales ?
 - Qui est porteur de projet ?
- Etc.

Comme vous pouvez le constater, de nombreuses questions restent en suspens.

A ce jour, l'agence réfléchit seule.

La CFTC ne peut tolérer ce genre de fonctionnement.

Budget :

Un point nous a été fait sur la situation de trésorerie, celle-ci est conforme aux prévisions.

De même, le CA a validé des modifications budgétaires liées notamment aux vacances du fait de l'arrivée tardive des 9 agents.

De même, il nous a été présenté une réactualisation du plan pluriannuel (2015-2017) du fait notamment :

- De la Politique vacances
 - De l'annulation suite à la décision de justice sur Coke de Carling (- 23,8 M€)
- Etc.

Remise de dette :

Le CA a validé les trois dossiers de remises de dettes présentés.

Divers :

Le Directeur informe le conseil que l'ANGDM commence le paiement mensuel des prestations. Celles-ci ont démarré le 30 septembre pour les ayants droit des mines fermées (cela représente environ 30 000 personnes).

Elle envisage de l'appliquer à l'ensemble des agents percevant un remboursement de l'agence, aussi bien avantage en nature que raccordement etc. pour la fin de l'année (y compris les ex CdF).

Ces mensualisations se feront selon le principe des prestations à terme échu. Un courrier sera envoyé à chacun des bénéficiaires.

Raphaël MARGHERITA

Administrateur